

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine

**DELBU2023-10-101****Economie, emploi et relations entreprises - Cession terrain LE COUSTER Emmanuel : espace Saint-Loup Pabu**

M. LE COUSTER Emmanuel est le gérant de la SARLU « Contrôle technique de la Saint-Loup », spécialisée dans le contrôle technique automobile. La SARLU est implantée dans l'espace commercial de Saint-Loup depuis sa création en date du 01 octobre 2021. M. LE COUSTER souhaite désormais diversifier son activité en ouvrant un second établissement spécialisé dans le contrôle technique moto.

Afin de mener à bien ce projet, M. LE COUSTER Emmanuel souhaite se porter acquéreur d'un nouveau terrain sur l'espace commercial de Saint-Loup, afin d'y construire un local d'une surface d'environ 300 m². Il a, ainsi, fait connaître son intention d'acquérir le lot désigné ci-après :

DESIGNATION : COMMUNE DE PABU

Terrain d'une superficie de 1 725 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage), correspondant à la parcelle suivante :

Section cadastrale	Numéro	Adresse	superficie
C	843p	AR GUEVIONNEC	17 a 25 ca environ

Le prix de cession proposé est de 35 € HT le mètre carré (trente-cinq euros hors taxes).

L'acquéreur supportera la T.V.A. (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie. Les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à sa charge.

Le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et il en sera de même pour la T.V.A.

Le code de l'urbanisme établit que chaque cession de terrain dans une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) fait l'objet d'un cahier des charges spécifique qui fixe :

- Eventuellement la surface de construction autorisée.
- L'affectation de la parcelle vendue.
- Eventuellement des prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales.

Vu l'avis des Domaines émis en date du 20/07/2023 et établissant la valeur vénale du terrain à 35€ HT le m².

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De se prononcer sur la cession à M. LE COUSTER Emmanuel, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 35 € HT le m² ;
- D'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrain du lot objet de la vente à intervenir ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à parapher et revêtir de sa signature le dit Cahier des Charges de cession de Terrain ;
- De donner tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

